Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 5

Artikel: Logements d'ouvriers italiens à Leysin : un scandale public
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383054

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des gouvernements d'Etats se gardant bien d'adresser leurs commandes à des entreprises coopératives.

Il n'y a donc qu'une seule chance de réussite pour la coopérative ouvrière de production, c'est celle de choisir une branche permettant d'écouler la majeure partie des produits dans les milieux de la population intéressée au but de la coopérative. Une grande et vaste organisation ouvrière peut procurer et les capitaux nécessaires et les hommes capables pour la direction d'une grande entreprise en même temps qu'elle peut assurer la clientèle nécessaire pour l'écoulement des produits.

En Suisse, les organisations ouvrières syndicales et politiques ne peuvent assurer une clientèle suffisante que pour la fabrication des vêtements, des aliments, éventuellement pour quelques établissements fabricant des articles de ménage ou des montres et pour un certain nombre d'imprimeries.

Comme nous l'avons déjà indiqué, il existe de nombreuses imprimeries coopératives ouvrières en Suisse, qui pour la plupart accusent une marche satisfaisante au point de vue commercial, tout en assurant à leurs ouvriers des conditions de travail plus favorables que la plupart des entreprises capitalistes de la même branche.

Par contre, pour l'alimentation, les vêtements, etc., on a trouvé que l'installation technique et l'organisation commerciale sont plus difficiles en tant qu'il s'agit de grandes entreprises et en dehors de cela les organisations ouvrières syndicales et politiques ne disposent pas de capitaux suffisants pour appuyer les entreprises coopératives de production partout en même temps. C'est pourquoi le développement resta limité à quelques petites entreprises de peu d'importance. D'autre part, il semblait que l'*Union suisse des sociétés coopératives* était l'organisation toute indiquée pour agir avec succès dans ce domaine, puisqu'elle réunit, et les capitaux et les forces intellectuelles et la clientèle nécessaire pour assurer la bonne marche d'une grande entreprise coopérative de production.

Seules les entreprises au service de l'Union suisse des sociétés coopératives ont quelques chances à se développer sur de grandes bases et à obtenir une certaine importance au point de vue social en Suisse. Seulement ce ne sont plus ici des instruments de lutte, dont les syndicats pourraient se servir contre le patronat. Nos grandes sociétés coopératives ne peuvent pas non plus être considérées en premier lieu comme moyens d'émancipation ouvrière.

Le but principal de l'Union suisse des sociétés coopératives est **la diminution du coût de la vie.** Tout ce qu'elle entreprend est destiné à servir directement ou indirectement à ce but. Il en est ainsi de la fabrique de chaussures à Bâle, du grand moulin Werdmühle à Zurich et de toute autre entreprise industrielle en possession de l'*Union suisse des sociétés coopératives.*

Dans un prochain article nous étudierons de plus près la question si les organisations syndicales ouvrières ont intérêt à favoriser ou plutôt à s'adapter à ce développement nouveau des coopératives de consommation, ou s'il est plus avantageux pour elles d'appuyer ou de favoriser la création d'entreprises coopératives de production.

Logements d'ouvriers italiens à Leysin.

(Un scandal public.)

La station thermale de Leysin se trouve située sur le versant d'une montagne à une altitude de plus de 1200 mètres. Leysin offre une vue superbe sur la vallée du Rhône et sur les premières sommités de la chaîne du Mont-Blanc et les glaciers du Trient. Il faut voyager pendant une heure environ avec le chemin de fer électrique partant d'Aigle. Il y a quelques années encore, Leysin n'était qu'un petit village alpin, et aujourd'hui c'est une station climatérique presqu'aussi importante que Davos. La méthode Rollier du traîtement de la tuberculose des os par le soleil a contribué à la renommée et au développement rapide de Leysin. Les nouvelles maisons et les hôtels s'élevaient aussi rapidement que les champignons poussent. La spéculation a pu jouer librement et, au bout de quelques années, de nombreux propriétaires ont pu faire fortune. Ainsi une perche de terrain qui valait 65 fr. il y a quatre ans, en vaut 250 fr. aujourd'hui.

L'affluence des étrangers est si forte en hiver, que le chemin de fer électrique n'arrive pas toujours à transporter tous les voyageurs. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que la compagnie du chemin de fer électrique Aigle-Leysin, qui distribue chaque année de forts dividendes à ses actionnaires, accumulent tant de réserves qu'elle s'est vu obligée de faire construire un tunnel simplement pour augmenter un peu les frais généraux. Tout Leysin sait que la construction de ce tunnel n'a guère d'autre but que d'éviter à la compagnie une réduction des tarifs de course.

La partie supérieure de Leysin est *Feydey*, habité presqu'exclusivement par des gens tuberculeux. A part quelques pensions privées, la société climatérique, une grande société par actions, possède tout le domaine de Feydey où elle exploite quatre grands hôtels et de nombreux chalets, y compris un vaste pré.

Quant au chemin conduisant de Leysin à Feydey, on se dispute pour savoir si son entretien est à la charge de la société par actions ou à celle de

la commune de Leysin qui prélève une taxe de fr. 8.50 de chaque personne qui séjourne dans cette région, seuls les gens du pays sont exceptés de cette taxe. Comme les compétences ne sont pas encore délimitées, ce pauvre chemin devient impraticable lorsqu'il fait mauvais temps. Les véhicules circulant sur ce chemin risquent de perdre l'équilibre et il n'y a pas longtemps qu'un auto fut renversé, ce qui a coûté la vie à deux personnes. Il est question de placer une plaque commémorative à l'endroit où l'accident s'est produit, mais j'ignore en l'honneur de qui elle sera placée, si c'est en celui des victimes ou en celui de la société climatérique ou en l'honneur de la commune de Leysin.

Le désordre public et le jem'enfoutisme de l'administration, autant celui de la société en cause que de la commune, mériteraient bien d'être connus universellement, comme exemple effrayant d'une administration publique négligée à fond. Le fait est d'autant plus grave qu'il s'agit d'un lieu fréquenté régulièrement chaque année par des milliers de reconvalescents et recommandé spécialement par des centaines de médecins de tous les pays européens. A ce sujet il y aurait encore beaucoup de matière à critique, mais nous ne nous occuperons que des conditions de logement offerts aux ouvriers italiens à Leysin. Près de 1500 ouvriers s'étaient rendus à cet endroit au moment où la construction de bâtiments battait son plein dans la région. C'est une honte de voir comment ces ouvriers sont logés. On les a serré comme des harengs dans des écuries situées près des cliniques et des pensionnats pour les malades. Les paysans auraient peur de laisser leurs bestiaux dans l'atmosphère qui règne dans ces soi-disant logements ouvriers. On aurait sans doute de la peine à trouver quelque part un contraste plus criant entre la situation de la classe possédante et celle de la classe ouvrière comme à Leysin et dans ses environs. Ceux qui ne connaissent pas l'histoire du capitalisme seront frappés de voir les misérables taudis que les capitalistes exploiteurs laissent aux ouvriers italiens qui ont construit les magnifiques palais et les superbes villas dans cette contrée tant favorisée par la nature.

La presse capitaliste et surtout les journaux bourgeois paraissant dans le canton de Vaud nous reprochent sans cesse d'être les auteurs de la lutte de classe, les fomenteurs des haines et des conflits sociaux. Cependant, quand on demande à la bourgeoisie vaudoise, très chrétienne et si bien intentionnée envers la classe ouvrière, pourquoi elle continue à traiter les éléments les plus utiles, parce que les plus productifs de toute la société, pire que des bêtes de somme, les représentants de cette même bourgeoisie ne se sentent guère disposés à nous honorer d'une réponse. On a l'air de nous dire: « Que voulez-vous, ce ne sont que des ouvriers italiens... »

Les 127 ouvriers italiens casés dans le grand chalet moyen sont encore heureux, malgré qu'en majeure partie ils doivent coucher à deux dans un lit. Nous ne voulons pas non plus nous lamenter sur le sort de 14 à 20 ouvriers logés dans trois baraques construites à la hâte et un peu légèrement. Mais dans quelle situation se trouvent placés les autres?

J'escalade l'escalier de poule donnant accès à une habitation ouvrière à Leysin. Une odeur répugnante remplit le local, et on patauge dans une saleté épouvantable couvrant le sol. Il y a là cinq lits pour recevoir les 10 ouvriers dont chacun doit payer 10 fr. de loyer par mois. Quant aux dimensions de ce soi-disant logement ouvrier, elles sont absolument insuffisantes.

La hauteur du plafond est d'un mètre cinquante centimètres; il y a une seule fenêtre dont les dimensions sont de 30 × 40 centimètres. Dans le chalet Barroud, il y a un autre logement sous le toit pour deux ouvriers. La largeur de cette mansarde est de 2 m 25, la longueur de 3 m 40 et la hauteur de 1 m 80. Deux lits en fer sont placés dans ce local dont le prix de location est de 16 fr. par mois. L'unique fenêtre mesure 34 × 34 centimètres. Dans le logement à côté, où il n'y a qu'un lit, la fenêtre mesure 16 × 17 centimètres et les dimensions du local 1 m 80 × 3 m 40 × 1 m 80. Dans une baraque neuve on nous a montré un lit d'un mètre de largeur. Pendant quelques temps trois ouvriers ont couché dans ce lit. Pour les charretiers, leur situation est encore pire, puisque souvent ils n'ont pas de lit à leur disposition, sur cinq charretiers que nous connaissons, trois doivent coucher dans le même lit et deux couchent sur le foin. Lorsqu'il pleut fort, les locataires doivent se sauver rapidement pour ne pas être rincés. A peine le premier étage d'une nouvelle habitation ouvrière est-il construit, que l'on y installe des lits sans regarder si tout est encore humide ou non. Un ouvrier âgé, souffrant de rhumatisme, nous déclarait qu'il y avait juste un mois et demi que le mortier fut couché sur les murs de son habitation. C'est ainsi que les maisons ouvrières doivent rapporter des intérêts bien avant d'être terminées. Les lits qui servent à deux ouvriers rapportent de 16 à 18 fr., quelques fois 20 fr. par mois. Malgré le peu de variation du prix des logements, il y a une forte variation dans la qualité de ces derniers dont les meilleurs restent insuffisants. Les pires logements que nous ayons pu trouver sont ceux de l'entreprise Felli, Biasini et Pionezza à Clarens.

M. Biosini ne se gêne pas de placer 30 ouvriers dans un local dont les dimensions sont de 8 × 6,50 × 2 mètres, contenant 15 lits. Ce logement ne dis-

pose également que d'une seule fenêtre (dimension de celle-ci 50 × 50 centimètres). On étouffe presque dans l'atmosphère qui règne ici. Tout cela n'empêche pas que ce fameux logement rapporte 270 fr. par mois au propriétaire! Dans une autre baraque qui abrite en même temps un certain nombre de chevaux, il n'y a que deux cabinets pour plus de cent personnes.

Les esclaves dans l'ancienne Rome n'étaient guère plus mal traités que les ouvriers de cette entreprise.

Un jour, M. Biasini nous menaça en présence d'un gendarme de nous fendre la tête si nous nous permettions encore une fois de franchir le seuil de ses baraques. Ce monsieur doit avoir des raisons sérieuses pour redouter l'inspection de ses entreprises qui peuvent empester toute la région sans que l'autorité chargée de sauvegarder l'hygiène public bouge. Il serait grand temps que les autorités interviennent, si elles ne veulent pas tôt ou tard assister à l'éclosion d'une épidémie de typhus, de diphtérie ou de fièvre scarlatine détruisant pour toujours la renommée de Leysin comme station climatérique. Il faut espérer que les autorités, c'est-à-dire le Département cantonal de l'hygiène, interviennent bientôt et il serait utile, pour tout voir, que la commission d'enquête ne choisisse pas pour guide les syndics ou autres fonctionnaires supérieurs de la commune de Leysin. Suffisamment protégé contre les attaques éventuelles de certains entrepreneurs, je me charge de montrer aux membres de cette commission des logements ouvriers où ils pourront constater que nous n'exagérons rien en les traitant de taudis répugnants.

(Traduit de la *Tagwacht.*) *M.-N. Silberroth.*

* * *

Note de la rédaction: Il n'y a pas de danger que l'autorité cantonale vaudoise se presse trop pour intervenir. S'il s'agissait de la répression d'une grève, d'expulsion d'ouvriers ou de militants socialistes ou encore de l'interdiction de réunions ou autre chicane dirigée contre la classe ouvrière, on agirait rapidement. Mais agir contre les exploiteurs d'ouvriers italiens, ce n'est pas la spécialité d'un gouvernement vaudois.

La protection des gros paysans en Suisse par les subventions.

S'il existe beaucoup d'ouvriers en Suisse, qui voient dans l'Etat une puissance redoutable, dans la Confédération une marâtre pour la classe ouvrière, il ne faut pas s'en étonner.

Quand les travailleurs et leurs familles souffrent des effets désastreux de la crise industrielle, il faut des efforts innouïs pour qu'un gouvernement cantonal se dérange pour soulager un peu les plus pauvres parmi les chômeurs. Il n'y a que quelques années seulement depuis que le secours de chômage est assuré régulièrement dans deux ou trois petits cantons de la Suisse. Ce secours reste insuffisant, c'est vrai, mais pour la majeure partie des cantons la situation est plus grave, puisqu'ils ne veulent pas reconnaître l'obligation de venir en aide aux victimes de l'ordre économique de la société actuelle. Quant à la Confédération, on sait qu'elle n'accorde absolument rien pour secourir les chômeurs. L'assistance des pauvres qui est également insuffisante, n'est généralement accordée que dans les conditions humiliantes, de sorte que les pauvres préfèrent souvent souffrir la faim plutôt que de demander l'assistance publique. Quant aux assurances sociales et à la protection légale contre les dangers de l'exploitation des travailleurs, ce que les cantons et la Confédération suisse offrent actuellement est plus apparent que réel. Par contre, chaque fois que les ouvriers entreprennent une action sérieuse pour obliger le patronat à accorder une amélioration des conditions de travail, les gouvernements cantonaux et même les autorités fédérales sont vite disposés à venir en aide aux patrons en cause.

Des injustices de ce genre se produisent tellement souvent, qu'on s'est habitué à les envisager comme des phénomènes naturels devant fatalement se produire dans notre société capitaliste. Constatant que les protestations les plus véhémentes ne produisent que fort peu d'effets dans les hautes sphères de notre société, on ne proteste plus guère que pour des cas exceptionnellement graves. Les ouvriers un peu éclaircis et expérimentés se disent que nos protestations seront plus efficaces quand nos organisations disposeront des forces supérieures, que seuls l'union étroite de la majeure partie des salariés peut produire.

Mais il y a en Suisse une partie de la population qui jouit de la bienveillance toute particulière et d'une protection excessive de la part des gouvernants cantonaux et de la part de la Confédération. Il est question des *gros paysans,* qui sont dotés de la part du lion des subventions allouées au développement de la production agricole par la Confédération et par les cantons.

Nous soulignons les mots « gros paysans », parce que les petits paysans, qui ne peuvent pas élever du bétail de race, ni visiter les expositions agricoles et qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants fréquenter les cours et les écoles d'agriculture ne profitent guère des subventions dont il est question ici.

Dans son rapport sur l'exposition collective à l'exposition nationale suisse des départements cantonaux de l'agriculture, le secrétariat de l'Union